



Tours, le 7 août 2020

La baignade en toute sécurité

Les cyanobactéries (« algues bleues ») sont naturellement présentes dans les milieux aquatiques (eaux douces et salines). En cas de prolifération, notamment liée aux fortes chaleurs, certaines cyanobactéries sont capables de synthétiser des toxines, appelées cyanotoxines, qui peuvent être dangereuses pour l'homme et l'animal.

Les gestionnaires de baignade sont tenus d'assurer une surveillance quotidienne de la bonne qualité de l'eau. Cette surveillance peut ainsi conduire à prendre les mesures de gestion adéquates allant jusqu'à l'interdiction de baignade.

Au vu des derniers résultats d'analyse des 6 et 7 août 2020, les sites de baignade suivants sont fermés en raison d'un taux élevé de cyanobactéries :

- Chemillé-sur-Indrois,
- Château-la-Vallière.

Les analyses ont également montré un taux important de cyanobactéries dans différents sites nécessitant une information du public. **Il est ainsi recommandé l'usage des douches à l'issue de la baignade à :**

- Hommes (bassins n°4 et n°6 de la piscine),
- Bourgueil (Parc Capitaine).

Par ailleurs, pour rappel :

- en raison du contexte sanitaire lié à la Covid-19, les baignades de Joué-lès-Tours et de Monnaie sont fermées au public cet été ;
- la baignade est interdite dans la Loire.

Enfin, pour prévenir tout risque de noyade :

- Baignez-vous en même temps que vos enfants ou désignez un adulte responsable de la surveillance qui doit être permanente ;
- Choisissez les zones de baignade surveillées ;
- Respectez les interdictions de baignade ;
- Tenez compte de votre état de forme ;
- Ne consommez pas d'alcool avant et pendant la baignade ;
- Soyez particulièrement vigilants lors des baignades dans des piscines « hors-sol » (non enterrées) qui ne disposent pas de dispositif de sécurité.

CONTACT PRESSE

Esther DAVID – 02 47 33 10 30
pref-relations-presse@pref.gouv.fr

